Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean
Discours à l'occasion d'une table ronde sur le rôle du journalisme dans le processus de démocratisation
Butare (Rwanda), le jeudi 22 avril 2010

La délégation canadienne qui m'accompagne et moi-même sommes heureux de nous retrouver parmi les forces vives de la jeunesse rwandaise 羊 de jeunes femmes et de jeunes hommes, les tambourineuses qui ont démontré leur détermination 羊 pour participer à une discussion sur le rôle du journalisme dans ce pays qui renaît de ses cendres.

J'aimerais en premier lieu rendre hommage aux centaines d'étudiants qui ont perdu la vie ici à la suite de violentes attaques suscitées par la haine et la propagande d'un système fondé sur la division et la manipulation sans merci. Il est difficile pour moi d'imaginer comment des professeurs ont pu participer, à cette époque, au massacre de leurs propres étudiants. Il est également difficile pour moi d'imaginer que même des étudiants aient eux-mêmes tué leurs propres confrères et consœurs de classe. Cela prouve que même une institution vouée au savoir peut succomber à une idéologie fondée sur la division et la haine. Cela nous montre à quel point nous devons toujours demeurer vigilants.

Sachez d'abord que ce lieu de savoir nous interpelle d'une manière toute personnelle puisque nous y sommes liés par l'histoire.

N'est-ce pas un Canadien, le père Georges-Henri Lévesque, qui en a été le premier recteur?

Le père Lévesque fut aussi chez nous, plus particulièrement au Québec, un grand personnage et l'un des bâtisseurs du système québécois d'éducation.

D'anciens élèves ont raconté que le père Lévesque leur disait souvent : « Vous êtes jeunes, vous avez un idéal. Quand vous vieillirez, montez vers votre idéal, ne l'abaissez jamais ».

Lorsqu'il est pratiqué avec le souci de la vérité et du bien commun, le journalisme représente à mes yeux un idéal.

C'est un idéal de démocratie vers lequel il nous faut tendre de toutes nos forces et chercher à maintenir à son niveau le plus élevé.

C'est un idéal qui s'enracine dans une volonté de donner à toutes et à tous des éléments de prospection du monde pour pouvoir exercer de manière critique et en toute connaissance de cause sa liberté de penser et d'agir.

Dans une volonté aussi de construire et de préserver le lien social en vue d'instaurer une société respectueuse des droits de chacune et de chacun.

Il s'agit de faire connaître.

D'inciter à réfléchir.

D'interroger ce qui est passé sous silence.

D'encourager l'expression et la confrontation des idées.

D'ouvrir les cœurs aux réalités qui appellent l'action.

Cela dit, je mesure bien le poids de la responsabilité et de la tâche des journalistes dans une démocratie naissante comme la vôtre, qui tente de se reconstruire, de recréer les liens de confiance rompus de façon brutale et sanguinaire et d'accomplir un nécessaire et douloureux devoir de mémoire.

Ce n'est qu'à cette condition que la parole peut témoigner de la vérité, éveiller les consciences, susciter l'ouverture et permettre le dialogue qui mène à la guérison, voire à la réconciliation véritable.

Voilà qui résume bien, à mon sens, l'idéal journalistique et son pouvoir de libération et de transformation.

Certaines et certains parmi vous savez peut-être que le journalisme est une profession que j'ai pratiquée moi-même avec conviction pendant dix-huit ans à la télévision publique canadienne.

C'est une profession que je juge vitale car elle relève selon moi d'une responsabilité citoyenne qui participe du combat contre l'indifférence, contre le sentiment d'impuissance, contre l'ignorance, et qui exige que l'information soit communiquée avec rigueur et éthique.

Or, comme je l'affirmais récemment au Sénégal, au Centre d'études des sciences des techniques de l'information, nous vivons dans un monde de plus en plus complexe où, malgré la rapidité et la prolifération des communications, nous guettent parfois les abus de la pensée unique et les dérives d'une manipulation des médias qui peut aller jusqu'à la propagande haineuse.

La liberté de presse est un droit fondamental qui est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les conventions des Nations Unies et que garantissent les déclarations du Commonwealth et de la Francophonie.

Ce droit élémentaire est l'un de ceux qui sont essentiels à la réalisation d'une panoplie d'autres droits humains tels que la liberté d'expression, le droit à des élections démocratiques, et même le droit à un procès juste et public pour déterminer les droits et les obligations d'un citoyen ou pour établir la validité d'accusations criminelles.

Alors que la Déclaration universelle prévoit que les gouvernements puissent devoir établir des limites qui sont nécessaires et raisonnables pour protéger les droits des autres et l'ordre public dans une société démocratique, elle les oblige par ailleurs à s'abstenir de toute action susceptible d'abolir les droits et les libertés élémentaires.

En tant que membres des Nations Unies, de la Francophonie et du Commonwealth, le Canada et le Rwanda ont tous deux accepté de respecter ces obligations. Par conséquent, il incombe à nos gouvernements respectifs de veiller à ce que leur responsabilité à cet égard soit entièrement assumée.

Nous avons la responsabilité d'en faire des instruments au service de la démocratie et où nos particularismes ne s'y perdent pas.

À nous d'en faire les lieux d'expression d'une diversité de points de vue et d'idées.

C'est, du moins, le vœu que je formule devant vous en guise d'ouverture au dialogue.

Car il nous tarde de vous entendre nous parler de vos réalisations, de vos défis et de vos espoirs.